

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2014

**PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES
ETATS-UNIS - (N° 1938)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Roumegas, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-
Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant que le système mis en place par l'Agence nationale de sécurité américaine – National Security Agency (NSA) – porte une atteinte grave et sérieuse aux droits et libertés individuels et collectifs des citoyens européens ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de rappeler que dans le contexte des négociations le système mis en place par l'Agence nationale de sécurité américaine – National Security Agency (NSA) continue de fonctionner et porte une atteinte grave et sérieuse aux droits et libertés individuels et collectifs des citoyens européens.